

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mme MASLOUHI - M. NUDANT - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. F. HELIE - Mme THYEBault - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - Mme SEGUIN-FILLEY (pouvoir Mme BESSIS) - M. MAGLICA - M. IZIMER (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BEKHTAOUI - M. BAZIN - M. BRIOT - M. DUGOURD**Membres absents** :**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Centre Hospitalier Universitaire – Pôle de biologie médicale – Aménagement de voirie – Approbation du projet - Modification du montant de l'enveloppe financière prévisionnelle – Mise en appel d'offres**

Monsieur Pinon, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'opération "Bocage central", un pôle de biologie médicale est en cours de réalisation sur le terrain de l'ancien hôpital militaire.

Afin d'améliorer les liaisons entre les services hospitaliers, le Conseil Municipal a, par délibération du 27 juin 2005, défini le programme de travaux relatif à la création d'une voie nouvelle entre la rue du Stade et la rue Docteur Schmitt et aux aménagements qui s'y rapportent et a arrêté le montant de leur enveloppe financière prévisionnelle à 1 500 000 € TTC.

Il est rappelé que les travaux prévus consistent en la création conformément au plan joint, d'une voie nouvelle et de son raccordement avec la rue du Stade et la rue Maurice Dubard ainsi qu'un réaménagement du boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny entre les rues du Stade et Docteur Schmitt.

Pour l'instant, le carrefour avec la rue Docteur Schmitt gardera sa configuration actuelle. Un autre aménagement, qui concernerait les communes de Dijon et de Saint-Apollinaire, pourra être décidé ultérieurement.

Après étude du projet, le coût des travaux décrits ci-dessus est estimé à 1 000 000 € TTC.

Il est proposé d'attribuer les marchés de travaux nécessaires à la réalisation de ces aménagements dans le cadre d'un allotissement à l'issue d'une consultation sur appel d'offres ouvert.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. approuver le projet des travaux ;
2. fixer le montant de leur enveloppe financière prévisionnelle à 1 000 000 € TTC ;

3. m'autoriser à lancer la procédure par voie d'appel d'offres ouvert ;
4. m'autoriser à signer le marché correspondant et tous actes à intervenir pour son exécution ;
5. m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation d'un marché négocié après mise en concurrence, conformément à l'article 35 1 1° du code des marchés publics ;
6. m'autoriser à prendre les décisions de poursuivre l'exécution des travaux en cas de dépassement du montant initial des marchés jusqu'à concurrence de 10 % de ce montant, conformément aux dispositions de l'article 118 du code des marchés publics.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

**Alain MILLOT**